

# 5.4

## Avis d'intention des assujettis et autres avis

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

Aucune information.

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

#### **FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE COMPAGNIE TRUST SOLUS**

##### **Avis de maintien des autorisations à la suite d'une fusion**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a maintenu inchangées les autorisations d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie de Fiducie Raymond James (Québec) Ltée et Compagnie Trust Solus. Cette décision fait suite au réexamen effectué par l'Autorité des marchés financiers et est subséquent à l'avis transmis par celles-ci faisant état de leur intention de fusionner.

Le réexamen des autorisations de ces sociétés a été effectué conformément aux articles 126, 134 et 135 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.02. Les autorisations sont maintenues inchangées et deviendront à l'issue de cette fusion, l'autorisation de la société résultante, Compagnie Trust Solus.

Le lieu du siège de la société issue de la fusion est :

1400 – 100 Yonge Street  
Toronto, (Ontario)  
M5C 2W1

Pour plus d'information concernant ces sociétés de fiducie, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 3 octobre 2024

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

#### **Desjardins**

##### **Avis d'intention de procéder à une fusion**

Conformément à l'article 30.2 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2, les institutions de dépôts autorisées suivantes donnent avis de leur intention de fusionner le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

	Institutions de dépôts autorisées fusionnantes	Personne morale issue de la fusion	Lieu du siège envisagé de la personne morale issue de la fusion
1	Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke	Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke <i>Fusion ordinaire</i>	1261, rue King Est Sherbrooke (Québec) J1G 1E7
	Caisse Desjardins du Secteur public de l'Estrie		
2	Caisse Desjardins du Cœur des vallées	Caisse Desjardins de la Petite-Nation et du Lièvre <i>Fusion ordinaire</i>	104, rue MacLaren Est Gatineau (Québec) J8L 1K1
	Caisse Desjardins de la Petite-Nation		
3	Caisse Desjardins des Chutes Montmorency	Caisse Desjardins de la Chute-Montmorency-Île-d'Orléans <i>Fusion ordinaire</i>	1185, chemin Royal Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0
	Caisse Desjardins de l'Île-d'Orléans		
4	Caisse Desjardins de Manic-Outardes	Caisse Desjardins de la Manicouagan <i>Fusion ordinaire</i>	990, boulevard Lafèche Baie-Comeau (Québec) G5X 2W9
	Caisse populaire Desjardins de Baie-Comeau		
5	Caisse populaire Desjardins des Ramées	Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine <i>Fusion ordinaire</i>	1278, chemin de La Vernière L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3E6
	Caisse populaire Desjardins de Havre-aux-Maisons		

Sur réception de la demande de permission de fusion et des pièces qui doivent y être jointes, l'Autorité procèdera au réexamen des autorisations de ces institutions de dépôts.

Pour plus d'information concernant ces institutions de dépôts autorisées fusionnantes, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 3 octobre 2024